PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 FEVRIER 2019

***Présents** : Guillaume HUGUES, Nathalie CUOZZO, Didier BROS, Frédéric WISNIEWSKI, Alain JUNG, Hervé SAUVAIRE, Magali GUEIDAN, Stéphanie BUA, Rudolph BERETTA et Didier MELLAREDE.*
***Absents excusés :** néant*
Date de la convocation : 1er février 2019
La séance est ouverte à 20 heures 30, sous la présidence de Guillaume HUGUES, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 13 novembre 2018 et nous avons procédé aux signatures sur le dernier procès-verbal.
Est nommée secrétaire de séance, Nathalie CUOZZO
Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- *Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 de la commune et de la M49*
- *Affectation de résultats du compte administratif 2018 de la commune et de la M49*
- *Délibération augmentation loyer appartement mairie*
- *Délibération création du poste à plein temps d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe*
- *Demande d'un administré pour l'achat d'une parcelle communale*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- *Délibération SMEG renforcement et création nouveau poste quartier Vielle*

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2018 de la commune et de la M49 (assainnissement)
Nathalie CUOZZO présente les résultats de clôture des comptes administratifs et des comptes de gestion de la Commune et de la M49 (assainissement) et annonce les chiffres de l'exercice 2018, article par article. Après discussion, il est procédé au vote et à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 de la commune et de la M49. Monsieur le Maire n'a pas pris part à la délibération.
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 1
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Affectation de résultats du compte administratif 2018 de la commune et de la M49
Suite à l'approbation du compte administratif 2018 de la commune et de la M49, monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement. Après discussion, le conseil municipal acception l'affectation de résultats.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération augmentation loyer appartement mairie
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le loyer de l'appartement de la mairie doit être augmenté comme chaque année, suivant l'indice de référence des loyers. Après discussion, le conseil municipal décide d'augmenter le loyer à partir du 1er avril 2019.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Délibération création du poste à plein temps d'adjoint administratif territorial principal 1ère classe
Monsieur le Maire explique qu'en raison d'un accroissement de travail dû à l'augmentation de la population, il est nécessaire d'augmenter les heures de travail de la secrétaire et de créer le plein temps pour son poste. Après discussion, le conseil municipal accepte d'augmenter les heures à 35 heures par semaine, à compter du 11 février 2019.
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Demande d'un administré pour l'achat d'une parcelle communale
Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré demandant la possibilité d'acquérir une parcelle communale. Par manque de précisions concernant les réseaux, le conseil municipal décide de reporter ce point à la prochaine réunion et d'aller constater sur place.
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0
(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Questions diverses

- *Subvention Association des Lens : aide si nécessaire*
- *Subvention Les chats en Vielle accordée*
- *Date à fixer pour la journée HPN*

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCES SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le Maire,

MAIRIE DE CRESPIAN (Gard)